

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 juin 2021 à 15h00**

L'an deux mille vingt et un, le onze juin, à quinze heures, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes Spelunca-Liamone, se sont réunis sur la convocation en date du quatre juin qui leur a été adressée par François COLONNA, Président.

Membres en exercice :

COLONNA François
ANGELINI Christian
VERSINI Antoine
CHIAPPINI Angèle
PAOLI François
DE PIANELLI Pierre-Paul
LECA Stéphane
CASTELLANI Pascaline
PINELLI Jean-Laurent
LECA Barthélémy.

Absents :

ALFONSI Ours-Pierre
GIORDANI Jean-Pierre

Avait donné pouvoir:

CHIAPPINI Charles à COLONNA François

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Madame Angèle CHIAPPINI a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-005 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu le cadre d'intervention pour les aides aux associations,

Il rappelle que le budget prévu pour les subventions aux associations s'élève à 37 500 euros.

Le président précise que seules les associations ayant rendu un dossier complet sont présentées.

Le bureau communautaire :

Après avoir débattu sur le sujet,

Décide, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

SCOPRE	1875 euros
CLAPE CORSE	1 875 euros
L'ALPANA	1 875 euros
SI PO FA	1 875 euros

Autorise le Président à procéder au versement des subventions.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif pour 2021 – Chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
François COLONNA

